

Prévention du Covid-19 et reprise d'activité, les Services de Santé au Travail en première ligne aux côtés des entreprises

Paris, le 11 mai 2020

Les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) rappellent à tous les employeurs et à tous les salariés leur disponibilité pour les accompagner pendant cette crise sanitaire. Leurs professionnels se déploient pour les aider à évaluer les risques sur le terrain et leur conseiller les mesures de prévention adaptées.

Médecins du travail, infirmières, ergonomes, techniciens et ingénieurs hygiène et sécurité, toxicologues, psychologues et assistantes sociales ont adapté leurs pratiques pour répondre aux nouveaux besoins. À distance ou sur le terrain, ils répondent chaque jour aux demandes de conseils pratiques pour une prévention adaptée sur les lieux de travail, et mettent en place les visites médicales indispensables, y compris en téléconsultation. Des permanences téléphoniques sont assurées, des webinaires sont organisés et des cellules psychologiques ont été déployées.

Plusieurs centaines de professionnels de santé au travail se sont en outre portés candidats à la réserve sanitaire.

À l'heure de la reprise progressive d'activité de nombreuses entreprises, l'accès à des professionnels compétents pour répondre aux questions des salariés et des employeurs est essentiel pour les aider à trouver des solutions concrètes permettant de travailler dans les meilleures conditions de santé et de sécurité. *Quelle organisation et quelle démarche de prévention adaptées mettre en place ? Quels sont les moyens de protection à disposition ? Quelle aide en cas de difficulté ?*

Un travail de lisibilité de l'accompagnement des entreprises par les SSTI a été piloté par Présanse, l'association qui fédère les SSTI. Cet accompagnement pendant la crise sanitaire repose sur 4 piliers :

- Aider les entreprises à l'évaluation des risques professionnels en lien avec le Covid-19 en vue de leur Plan de reprise d'activité notamment ;
- Assurer un suivi adapté de l'état de santé des salariés, en maintenant des consultations notamment en téléconsultation mais aussi en présentiel si nécessaire ;
- Informer, sensibiliser et conseiller les employeurs, les salariés, mais aussi les CSE sur l'aménagement des lieux de travail pour tenir compte des risques en lien avec l'épidémie ;
- Repérer et accompagner les salariés en risque de désinsertion professionnelle – avec une vigilance particulière pour les personnes vulnérables.

Regroupés au sein de Présanse, les Services de Santé au Travail et leurs 17 000 professionnels (médecins, infirmiers, assistantes santé travail, techniciens et ingénieurs hygiène et sécurité, ergonomes, toxicologues, psychologues du travail...) constituent un réseau de proximité unique, dédié à la prévention.

À propos de Présanse : Association à but non lucratif, Présanse est l'organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises. Il en regroupe 210, couvrant tout le territoire national, employant 17 000 collaborateurs dont plus de 4 500 médecins du travail et 2 000 infirmiers, 2 800 intervenants en prévention des risques professionnels. <http://www.presanse.fr>

[Suivez Présanse sur Twitter](#)

Contact presse : Boris Cavaglione

Agence Epoka pour Présanse – 06 84 84 37 53 bcavaglione@epoka.fr